
Mairie de FORFRY
77165



Compte rendu de la séance du 17 mars 2022

- 1- Adoption du compte de gestion du budget communal 2021,**
- 2- Approbation du compte administratif du budget communal 2021,**
- 3- Affectation des résultats du budget communal 2021,**
- 4- Vote du taux des taxes pour 2022,**
- 5- Vote du budget communal pour 2022,**

Nombre de conseillers :		
En exercice :	08	L'an deux mil vingt-deux, le 17 mars à 20 h 25, le conseil municipal de la commune de Forfry, légalement convoqué, sur une convocation en date du 7 mars 2022 en exécution de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal.
Présents :	05	
Votants :	08	
Absents :	03	

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain BON, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Mr BON Alain

Mr GAVREL José, Mr PIQUAND Nicolas, Mr PIQUAND Sébastien et Mr PROFFIT Charles-Henry.

Absents :

Mme BARTHELEMY Valérie a donné pouvoir à Mr GAVREL José,
Mr PROFFIT Frédéric a donné pouvoir à Mr PROFFIT Charles-Henry,
Mme VAVASSEUR Cynthia a donné pouvoir à Mr BON Alain.

Le conseil a choisi pour secrétaire **Mr Nicolas PIQUAND.**

Aucune remarque n'étant apporté au compte-rendu de la séance du 18 février 2022, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

1- Adoption du compte de gestion du budget communal 2021

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le conseil Municipal examine le compte de gestion communal 2021 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT

RECETTES :	217 459.83 €
DEPENSES :	189 197.84 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	<u>28 261.99 €</u>

Opération d'ordre	+ 0.67 €
REPORT EXERCICE 2020	242 894.29 €

RESULTAT DE CLOTURE	271 156.95 €
----------------------------	---------------------

INVESTISSEMENT

RECETTES :	12 027.47 €
DEPENSES :	30 814.92 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 18 787.45 €

REPORT EXERCICE 2020 23 379.29 €

RESULTAT DE CLOTURE	4 591.84 €
----------------------------	-------------------

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion 2021.

2- Approbation du compte administratif du budget communal 2021

Le Maire sort.

Sous la présidence de Mr GAVREL José, 2^{ème} Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT

RECETTES :	217 459.83 €
DEPENSES :	189 197.84 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	28 261.99 €

Opération d'ordre + 0.67 €
REPORT EXERCICE 2020 242 894.29 €

RESULTAT DE CLOTURE	271 156.95 €
----------------------------	---------------------

INVESTISSEMENT

RECETTES :	12 027.47 €
DEPENSES :	30 814.92 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 18 787.45 €

REPORT EXERCICE 2020 23 379.29 €

RESULTAT DE CLOTURE	4 591.84 €
----------------------------	-------------------

Hors la présence de Monsieur Alain BON, le Maire, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif du budget communal 2021.

3- Affectation des résultats du budget communal 2021

Le Conseil Municipal,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de :
271 156,95 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice

+ 28 261,99 €

Résultats antérieurs reportés

+ 242 894,96 €

Résultat à affecter

+ 271 156,95 €

Solde d'exécution d'investissement

4 591,84 €

AFFECTATION

271 156,95 €

Report en fonctionnement R 002

271 156,95 €

4- Vote du taux des taxes pour 2022

Considérant la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Considérant qu'à partir de 2021, cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire,

Considérant le souhait de la Commune de ne pas augmenter la pression fiscale,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, décide de voter pour l'année 2022 les taux suivants :

Taxe foncière (bâti) : 28.20 % (10.20 % Taux communal + 18 % Taux départemental)

Taxe foncière (non bâti) : 28.62 %

5- Vote du budget 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adopter le budget de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT		En euros	INVESTISSEMENT		En euros
Chapitre 11 Charges à caractère général		205 780.16	Opération 11 Réseaux		691.25
Chapitre 12 Charges de personnel, frais assimilés		86 786.51	Opération 21 Bâtiments		3 100.00
Chapitre 14 Atténuations de produits		22 298.00	Opération 31 Matériel		8 040.00
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante		83 241.29	Opération 51 Mobilier		1 750.00
Chapitre 66 Charges financières		13 190.00	Opération 91 Aménagement Extérieur		1 625.00
042 Opération ordre transfert entre sections		2 105.02	Opération 97 Cimetière		599.82
			Autres (chapitres 16,20, 204,..)		30 640.00
022 Dépenses imprévues		20 000.00	020 Dépenses imprévues		4 000.00
023 Virement à la section d'investissement		40 000.00			
TOTAL de la section de fonctionnement		473 400.98 €	TOTAL de la section d'investissement		50 446.07 €

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 39.